

	COMPTE-RENDU DE REUNION	
	Objet	Comité local de concertation n°1 "Life+ Pêche à pied de loisir"
	Date et lieu	1 ^{er} juillet 2014 / 14h-15h45 Maison de la Nature (Le Teich)
	Rédacteur	Delphine MARTINS de MOURGUES, AAMP
	Invités	Cf Annexe 2
	Présents	Cf Annexe 3
	Diffusion	Invités + Présents

Annexe 1 : Présentation diaporama (format PDF)

Annexe 2 : Invités

Annexe 3 : Présents

Annexe 4 : Inscrits au groupe de travail "sensibilisation"

Annexe 5 : Inscrits au groupe de travail "diagnostics écologiques"

Annexe 6 : Inscrits aux actions participatives

INTRODUCTION

En juillet 2013, l'Union Européenne a retenu au titre du financement Life+ "Politique et gouvernance", le projet "*Expérimentation pour une gestion concertée et durable de la pêche à pied de loisir*" déposé par l'Agence des aires marines protégées et neuf partenaires bénéficiaires répartis sur le littoral français Mer du nord/Manche/Atlantique.

Les objectifs du projet, d'une durée de quatre ans, sont :

- ✓ Expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied de loisir, basée sur une gouvernance locale et nationale ;
- ✓ Mieux comprendre les impacts de la pêche à pied sur les milieux littoraux, la faune et la flore ;
- ✓ Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied pour limiter leur impact ;
- ✓ Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires marines protégées soumis à une pression de pêche à pied.

Au niveau national, un comité de pilotage a été mis en place réunissant entre autres le Conservatoire du littoral, les ministères chargés de la pêche, de l'écologie et de la santé, le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, le Comité National de la Conchyliculture, des scientifiques, des experts de la thématique...

Localement, une instance de gouvernance se réunira deux fois par an pendant toute la durée du projet.

De nombreuses actions doivent être mises en place, que ce soit en terme de connaissance quantitative et qualitative des pêcheurs à pied de loisir et des prélèvements, de sensibilisation, de communication, de suivi réglementaire et sanitaire, ou encore de diagnostics écologiques sur les milieux et les espèces.

La mission ayant commencé début mai sur le bassin d'Arcachon avec l'arrivée d'une chargée de mission, Delphine MARTINS de MOURGUES, cette première réunion porte essentiellement sur la **présentation du projet Life+ Pêche**

à pied de loisir et le programme d'actions local, après avoir fait un rapide rappel des éléments de contexte historique et social.

Le contenu de la présentation orale n'est repris dans ce compte-rendu puisque joint en annexe 1. Les remarques, réponses et discussions sont reportées ci-dessous.

RAPPORT DES ECHANGES

Pêcheurs concernés par le programme

Le programme concerne la meilleure connaissance de l'activité de pêche récréative, c'est-à-dire destinée à une consommation privée sans intention de revente. Le cas des pêcheurs nommés "semi-professionnels" ou "braconniers" est difficile à traiter dans le cadre du projet. Il est possible qu'ils soient comptés à la jumelle car le discernement sur les vastes estrans du bassin peut se révéler compliqué sans s'approcher suffisamment (on peut les repérer avec de grosses quantités de coquillages). S'ils sont observés, ils seront notés et la donnée sera conservée.

A priori ces personnes ne seront pas enquêtées car ne voudront pas répondre aux questionnaires.

Conformément aux définitions apportées dans le diaporama, la récolte de salicornes (en référence à l'île aux oiseaux notamment) est considérée comme pêche à pied de loisir.

Impact de la pêche à pied de loisir sur les herbiers de zostères

Toute dégradation, piétinement et arrachage, dus à l'activité de pêche, sera prise en compte.

L'étude, qui sera définie et cadrée durant l'été, sera réalisée avec la collaboration d'IFREMER et en lien avec les protocoles de suivi des herbiers mis en place dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Enquêtes

Le questionnaire sera soumis aux pêcheurs sur les sites de pêche. Il ne pourra être transmis par mail à des membres d'associations car certaines questions concernent la pêche du jour : espèces recherchées, espèces pêchées, quantités, maillage,...

Outils de sensibilisation

Le budget réglettes et dépliants pour le site du bassin d'Arcachon est de 1 620 € pour 3 ans, ce qui est peu. Pour 2014, ont été commandés :

- 1 000 réglettes
- 1 000 dépliants 4 volets à distribuer en direct sur les sites de pêche
- 2 500 dépliants 3 volets à distribuer via le réseau local (offices de tourisme, coopératives maritimes, affaires maritimes...)

Le problème ayant été signalé à la coordination nationale du programme, on devrait disposer de plus de supports les années suivantes.

Par ailleurs, pour les 3 années de programme, ont été commandées :

- 100 affiches A2
- 50 affiches A3

Les résultats des actions de sensibilisation feront l'objet d'un rapport en fin de programme, grâce à la confrontation des résultats des enquêtes réalisées en 2013 et celles de 2015, notamment concernant la connaissance de la réglementation et des mailles.

Réglettes

Les réglettes, par leur taille, ne peuvent contenir toute la réglementation. Elles servent essentiellement pour la connaissance des mailles et des informations sur les espèces interdites au ramassage sont indiquées (huîtres, siponcles) ainsi que la quantité limite de ramassage des palourdes.

- △ A noter, une information qui a été omise, mais qui figurera dans les dépliants 2014 et sur les réglettes des années suivantes : le ramassage des coques est également limité à 3L par personne et 10 L par navire, tout comme les palourdes.

Les réglettes devraient être livrées fin juillet.

Panneaux d'information

Des panneaux sur les bonnes pratiques, les règles de sécurité, la réglementation, les mailles sont prévus dans le programme Life, une quinzaine pour le bassin d'Arcachon. Ceux-ci peuvent être adaptés sous plusieurs formes : panneau vertical, pupitre, totem. Ils seront implantés aux points d'accès ou parcs de stationnement, et non sur l'estran.

Dans le cadre du programme Life, les coordinations locales sont libres de discuter avec leurs comités de concertation et acteurs du territoire sur ce support de communication, il ne s'agit pas d'une réflexion nationale. Or la présence de ces panneaux sur les sites de pêche soulève de nombreuses interrogations en termes d'éthique et d'exemplarité :

- Multiplication des panneaux qui tuent l'information
- Impact négatif fort sur le paysage (on tend donc à en réduire le nombre)
- Incitation à la pêche

Ce sujet nécessitera une étude au cas par cas pour chaque site pressenti (où un besoin d'information est nécessaire) pour tenter d'en définir l'impact. Dans certains cas, l'affichage existant peut servir de support pour une information courte telle que l'interdiction de ramassage de certaines espèces ou les quantités limitées pour les coques et palourdes.

Le groupe de travail sensibilisation travaillera sur ces problématiques, qu'il s'agisse de contenus ou de sites d'implantation, en lien avec les communes.

Site internet

Etant donné qu'il s'agira d'un site mis en place à l'échelle nationale et qui concernera l'ensemble des bénéficiaires du Life, il faudra être vigilant à ce qu'une recherche "pêche à pied bassin d'Arcachon" renvoie bien sur le site internet et qu'on ait les informations relatives au bassin.

Réglementation

Le ramassage des coques et palourdes à la main ne s'applique qu'aux professionnels, selon l'arrêté du 9 mars 2012 (modifiant l'arrêté préfectoral du 27 mai 2002 réglementant l'exercice de la pêche à pied à titre professionnel des coquillages et de certains animaux marins dans le département de la Gironde).

Aucune mesure relative à l'utilisation d'outils n'a été prise localement pour la pêche à pied de loisir. Les pêcheurs récréatifs sont en revanche soumis à d'autres dispositions locales, relatives notamment à la limitation des captures (3 litres de coques et palourdes par personne et 10 litres par navire).

SUITE A DONNER

Les personnes qui n'ont pu se rendre au comité, ainsi que les présents qui l'auraient omis, sont invitées à signaler par retour de mail leur souhait de participer aux groupes de travail suivants :

- groupe de travail "sensibilisation" (annexe 4)
- groupe de travail "diagnostics écologiques"(annexe 5)

- actions participatives – bénévoles (annexe 6) / Remarque au sujet des prélèvements coques : il s'agira de une ou plusieurs journées en octobre pour le prélèvement et le tamisage de substrat permettant de recueillir les coques et d'en évaluer le stock sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin.

Prochain comité local de concertation : début novembre 2014.

Contact :

Delphine MARTINS de MOURGUES

Coordinatrice Life+ Pêche à pied de loisir, site du bassin d'Arcachon

06.37.38.91.17

delphine.martins@aires-marines.fr